

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 24 JUIN 2022

N° 2022-09-05

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142
Présents (mini 30) : 45
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262
Présentes : 54
Exprimées par pouvoirs : 84
Total (mini 132) : 138
Quorum atteint

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 7 voix)

Pierre COMBES

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Lamia CONTRUCCI, Pascale ROCHAS

41 représentants des communes, commune associée et villes- portées (porteurs chacun d'1 voix)

AUBERIC André suppléant, BERTELLI Bruno, BICHON Gérard, BOMPARD Marc, BRETTON Hélène, CAHN Philippe, CARTOUX Océane, CIRER-METHEL Pascal, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DECONINCK Stéphane, DE MUNTER Lucien, DENIEAULT Jeannie, DUPOUX Alain suppléant, FABRE Patrick, FERRIGNO Rosy, GODART Christian, GOURDON Claudine, HAMARD Marc, HONVAULT

Guillaume, JACQUEMART Vincent, JAN Maryvonne, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, MALLIÉ Dominique, MONIER Marie-Pierre, NIVON Jacques, NORIS Jennifer, PASERO Jean-Noël, PELOUX Nicole, PERNET Jean-Luc, PEYROTTE Alain suppléant, REYNAUD Pierre suppléant, ROCHAS Yannis, ROLLAND Michel, ROUX Carole, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, SALIN Olivier, TOURTET Eliane, VELLAS Sylvain

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude PIGAGLIO à Bruno BERTELLI, Claude AURIAS et Didier-Claude BLANC à Marc BOMPARD, Jean-François PERILHOU à Philippe CAHN, Fabien LIMONTA et Marlène MOURIER à Pierre COMBES, Yann TRACOL et Caroline YAFFEE à Stéphane DECONINCK, Anne GENTIL et Jean-Paul MAZEL à Rosy FERRIGNO, Marion ALFINITO à Christian GODART, Jacqueline BOUYAC et Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Viviane COURBET et Magali PRUNSTER à Catherine LANTEAUME, Éric RICHARD et Didier ROUSSELLE à Marie-Pierre MONIER, Monique BALDUCHI et Jean-Christophe CAMP à Jacques NIVON, Chantal EYMEOD et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Annkatrin JEPSSEN et Sophie LACOSTE-PERICARD à Yannis ROCHAS, Agnès ROSSI et Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Sylvie PEROT et Patricia PICARD à Christelle RUYSSCHAERT, Frédéric ROUX (CCVV et Mollans sur Ouvèze) à Philippe SABATIER, Céline LASCOMBES à Oliver SALIN, , Didier ROBERT à Eliane TOURTET.

Délégués excusés

Jean-Claude ARDISSON, Samuel ARNAUD, Éric BARTHELEMY, Claude BAS, Pierre-Yves BOCHATON, Muriel BREDY, Laurent COMBEL, Julien DECORTE, Jason DUQUENOY, Marie FLOQUET, Jean GARCIA, Laurence GIRARD, Maud GRARD, Alain JEUNE (CCPDB et Vesc), Didier LAFFITTE, Claire

LAPIE, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Jean-Denis LODS, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Patrick MEGE, Corinne MOULIN, Jean-Marc PELACUER, Roland PEYRON, Éric PHELIPPEAU, Françoise PINET, Catherine RIMBERT, Isabelle RIPERT, Jean SCHÜLER, Lionel TARDY, Gérard TENOUX

Invités excusés

Audrey MATHIEU DDT 26 Antenne de Nyons, Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons.

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOQ suppléante, Philippe CANOVAS DDFIP 26, Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Robert GLEIZE suppléant, Henri GRAUGNARD suppléant, Stan HANRIO journaliste pour la Tribune, Laurent HARO suppléant, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance

Objet : Evaluation à mi-parcours de la Charte du Parc – Choix des prestataires

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	19 450 €	19 450 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	38 900 €	19 450 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc a lancé une consultation en vue d'établir un bilan évaluatif à mi-parcours de la Charte sur la période 2015-2022. Il s'agit de présenter de manière lisible le fonctionnement et les actions du Parc et d'apporter un regard extérieur utile pour tous les acteurs impliqués (partenaires institutionnels, techniques, financiers, élus, associations, habitants, etc).

Cette mission poursuit les objectifs suivants :

- Mobiliser les parties prenantes : élus du comité syndical, élus locaux, membres du conseil scientifique, éthique et prospectif, équipe technique, signataires de la charte, autres partenaires, habitants
- Préparer l'évaluation finale et la révision de la charte en dotant le syndicat mixte de gestion du Parc d'outils de suivi et d'évaluation
- Mettre en dynamique l'ensemble des parties prenantes visées ci-dessus dans une démarche continue de suivi-évaluation.

Pour mener à bien cette mission, un marché à procédure adaptée est paru sur le profil acheteur du Parc. Les entreprises étaient invitées à répondre avant le 9 juin 2022 à midi sur la base du cahier des charges. Le marché est à réaliser en 2022-2023.

L'ouverture des plis a été réalisée via le profil acheteur le 9 juin 2022.

3 prestataires ont répondu à cette consultation.



Les propositions se déclinent comme tel :

Prestataire	Montant TTC
Agence MTDA	24 915 €

Prestataire	Montant TTC
Bureau d'étude INDDIGO	52 440 €

Prestataire	Montant TTC
InTERRfacES / Plantago Consultants	38 900 €

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix : 40 % de la note finale
- Valeur technique : 40% de la note finale
- Capacité d'intervention : 20% de la note finale

Une séance de travail a été organisée avec le vice-président délégué à l'innovation. Suite à l'analyse des offres, il est proposé de retenir le groupement InTERRfacES / Plantago Consultants qui présente l'offre la mieux disante au regard des critères de cette consultation. Le coût proposé est compatible avec le budget des opérations.

Délibération

- ◆ Vu l'article R333-3 alinea III du code de l'environnement
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-10-14 du 25 octobre 2021 ayant pour objet la préparation et la conduite de l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-08-04 du 17 juin 2022 ayant pour objet la modification du plan de financement de l'opération « évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc »
- ◆ Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier sa partie « E. Le suivi et l'évaluation en continu de la Charte du Parc »

Après en avoir délibéré, par 130 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, le Comité syndical

- **Décide** de retenir la proposition du groupement InTERRfacES / Plantago Consultants pour un montant total de 38 900 € TTC.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet et notamment les avenants qui découleraient de ce marché, dans la limite des plafonds fixés par le code de la commande publique.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

